

LEXI PHOTOGRAPHIE • DOCUMENTS JURIDIQUES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Photographe professionnel – Particuliers & Professionnels

Version en vigueur au 27 mars 2026

SIRET : 10303089600015 • leximaging83@gmail.com • 06.86.79.55.82

Article 1 – Identification du prestataire

Le présent document est établi par :

- Nom commercial : **Lexi Photographie** – LAMBAY Alexandre, photographe professionnel
- Statut : Auto-entrepreneur – Entrepreneur individuel
- SIREN : 103030896 – SIRET : 10303089600015 – Code APE : 7420Z
- Adresse : 194 Impasse Mathilde, 83136 Rocbaron
- Email : leximaging83@gmail.com
- Téléphone : 06.86.79.55.82
- Date d'immatriculation au RNE : 27/03/2026 – Début d'activité : 01/04/2026

Article 2 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre le photographe et ses clients, qu'ils soient particuliers (B2C) ou professionnels (B2B), à l'occasion de toute commande de prestation photographique.

Toute réservation ou passation de commande vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV, sans réserve ni condition. En cas de contradiction entre les CGV et un devis signé, les stipulations du devis prévalent.

Ces CGV sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. La version applicable est celle en vigueur à la date de la commande.

Article 3 – Description des prestations

3.1 – Prestations aux particuliers

Le photographe propose notamment :

- Séances photo en extérieur ou en studio (coquelicots, mimosas, piscine, etc.)
- Séances couple, famille, portrait
- Shootings automobiles (voiture, moto, etc.)

Les modalités détaillées de chaque offre (durée, nombre de photographies livrées, lieu, conditions particulières) sont précisées sur la page de vente correspondante, laquelle fait partie intégrante du contrat.

3.2 – Prestations aux professionnels

Le photographe propose notamment :

- Reportages et photographies événementielles
- Shootings de collections (mode, créateurs, artisanat, etc.)
- Projets artistiques (direction artistique, make-up, etc.)

Ces prestations font l'objet d'un devis détaillé, établi sur mesure après échanges préalables.

Article 4 – Formation du contrat

4.1 – Processus de commande

- Particuliers : validation écrite de la réservation et paiement intégral.
- Professionnels : acceptation écrite du devis et versement de l'acompte prévu à l'article 6.2.

4.2 – Durée de validité du devis

Tout devis adressé à un client professionnel est valable trente (30) jours calendaires à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire.

Article 5 – Tarifs

- En euros toutes taxes comprises (TTC) pour les particuliers.
- En euros hors taxes (HT) pour les professionnels. TVA non applicable – art. 293 B du CGI (franchise en base).

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la validation de la commande.

Article 6 – Modalités de paiement

6.1 – Paiement des particuliers

Le paiement intégral de la prestation est exigé préalablement à la réalisation de la séance. Aucune séance ne pourra être organisée sans règlement complet préalable.

6.2 – Paiement des professionnels

- Acompte de 50 % du montant total, exigible à la signature du devis.
- Solde de 50 %, exigible après réalisation de la prestation et avant toute livraison.

La livraison des fichiers photographiques est subordonnée au paiement intégral du solde.

6.3 – Retard de paiement (professionnels)

Conformément aux articles L. 441-10 et suivants du Code de commerce, tout retard entraîne de plein droit :

- Pénalités de retard au taux légal majoré de dix (10) points, dès le premier jour de retard.
- Indemnité forfaitaire de quarante euros (40 €) pour frais de recouvrement (art. D. 441-5 C.com).

Article 7 – Annulation et report

7.1 – Clients particuliers

- Annulation reçue plus de 7 jours avant la prestation : remboursement intégral.
- Annulation reçue moins de 7 jours avant la prestation : aucun remboursement.

7.2 – Clients professionnels

- Plus de 15 jours avant : acompte remboursé intégralement.
- Entre 15 et 7 jours avant : acompte acquis au photographe.
- Moins de 7 jours avant : montant total de la prestation dû.

7.3 – Report

Un report peut être envisagé d'un commun accord, sous réserve des disponibilités du photographe. Tout report est confirmé par écrit.

Article 8 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation, aucun droit de rétractation ne s'applique aux prestations à date déterminée choisie par le client. Le client en est expressément informé et donne son consentement lors de la réservation.

Article 9 – Conditions de réalisation

9.1 – Obligations du client

- Être présent au lieu et à l'heure convenus.
- Fournir tous les éléments nécessaires (tenues, accès, autorisations).
- Obtenir les autorisations nécessaires si la séance se déroule dans un lieu privé.

9.2 – Retard du client

Tout retard imputable au client pourra entraîner une réduction proportionnelle du temps de séance, sans compensation financière. La durée est calculée à compter de l'heure convenue.

9.3 – Conditions météorologiques

Pour les séances en extérieur, le photographe se réserve le droit de proposer un report en cas de conditions incompatibles avec la qualité de la prestation. Ce report est sans frais supplémentaires.

Article 10 – Livraison des photographies

10.1 – Sélection

La sélection des photographies livrées relève de la responsabilité exclusive du photographe et fait partie intégrante de la prestation artistique.

10.2 – Nombre et format

- Particuliers : nombre précisé dans l'offre choisie.
- Professionnels : nombre précisé dans le devis.
- Format numérique haute résolution (JPEG), via galerie en ligne ou lien de téléchargement.

10.3 – Fichiers RAW

Les fichiers RAW ne sont en aucun cas fournis au client. Cette exclusion est définitive et ne peut faire l'objet d'aucune dérogation.

Article 11 – Retouches

Les photographies sont livrées retouchées selon la sensibilité artistique du photographe, que le client reconnaît et accepte lors de la réservation. Toute demande de retouche supplémentaire pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire sur devis.

Article 12 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

En application des articles L. 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, le photographe conserve l'intégralité des droits moraux et patrimoniaux sur ses œuvres. La remise des photographies constitue uniquement l'octroi d'une licence d'utilisation.

Article 13 – Licence d'utilisation

13.1 – Clients particuliers

Usage strictement privé et personnel. Partage sur réseaux sociaux personnels autorisé avec mention du photographe. Toute utilisation commerciale est interdite sans accord écrit.

13.2 – Clients professionnels

Sauf stipulation contraire dans le devis, licence non exclusive limitée à :

- Supports : communication digitale (site, réseaux sociaux professionnels, newsletter).
- Durée : un (1) an à compter de la livraison.
- Territoire : France métropolitaine.

Exclusions : publicité payante, print, affichage, usage au-delà d'un an, cession à un tiers.

Toute utilisation hors périmètre requiert un accord écrit et une facturation complémentaire.

Article 14 – Intégrité des œuvres

En application de l'article L. 121-1 du CPI, aucune modification, recadrage, retouche ou altération des photographies n'est autorisée sans accord écrit préalable du photographe, sous peine de poursuites pour atteinte au droit moral.

Article 15 – Droit à l'image

Sauf refus écrit notifié avant la séance, le photographe est autorisé à utiliser les photographies à des fins de promotion (site, portfolio, réseaux sociaux). Pour les mineurs, l'autorisation écrite du représentant légal est obligatoire.

Article 16 – Responsabilité

La responsabilité du photographe est limitée aux préjudices directs résultant d'une faute prouvée. En tout état de cause, l'indemnisation est plafonnée au montant TTC de la prestation concernée.

Article 17 – Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Si l'empêchement dure plus de trente (30) jours, le contrat peut être résilié sans indemnité.

Article 18 – Protection des données personnelles

Les données sont traitées conformément au RGPD (UE) 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés. Les droits d'accès, rectification, effacement, limitation, portabilité et opposition s'exercent à : leximaging83@gmail.com.

Article 19 – Dispositions diverses

19.1 – Divisibilité

Si une clause est déclarée nulle, les autres demeurent en vigueur.

19.2 – Langue

Les CGV sont rédigées en français. En cas de traduction, seule la version française fait foi.

Article 20 – Droit applicable et litiges

20.1 – Médiation (particuliers)

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à : CM2C – Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris – 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris – www.cm2c.net.

20.2 – Jurisdiction (professionnels)

À défaut de résolution amiable, compétence exclusive du Tribunal de Commerce ou Judiciaire du ressort de Rocbaron (Var).